



Informations générales licence SUPERMOTO 2017

Délais et modalités d'introduction des demandes de licences annuelles

Pour rappel, les dossiers de demande de licence annuelle devront être transmis complets et payés à la FMWB pour le LUNDI MIDI qui précède une épreuve se disputant le dimanche.

Toutes les données obligatoires de la demande de licence doivent être complétées, sinon celle-ci sera renvoyée au club du coureur pour être parachevée. La priorité sera accordée aux demandes qui nous seront parvenues correctement et entièrement remplies et payées.

Ce règlement sera appliqué sans exception.

Documents originaux

La demande de licence peut nous être envoyée par courrier postale ou scan (à envoyer à l'adresse info@fmwb.be). Le document envoyé doit être le document original complet, de 5 pages, avec une signature manuscrite.

Tarifs :

Les licences Nationales ainsi que les licences Championnat du Monde ou d'Europe diminuent suite aux baisses des tarifs des assurances dans ces catégories-là. Les licences internationales et une manifestation sont soit inchangées soit connaissent une légère hausse.

L'intervention "club" instituée il y a trois ans demeure. Afin d'améliorer les relations entre les coureurs et leurs clubs, le prix des licences comprend une intervention de 10,00 € qui sera restituée au club en fin d'année si la demande de licence a bien été transmise en ordre au secrétariat de la FMWB. Pour être déclarée "en ordre" les documents originaux doivent avoir été complétés correctement dans toutes les rubriques où figure un astérisque (*) et le montant payé doit être correct.

Tapis environnement - environnement

Le tapis reste obligatoire. Il est de la responsabilité du coureur de l'acquérir (risque d'exclusion de l'épreuve si non présent). La FMWB propose deux modèles à la vente : le modèle du Centième anniversaire de la FMB (acerbis) plus rigide et utilisable 2 ans ou un modèle plus basique. Les informations détaillées se trouvent sur les bons de commande annexés.

L'utilisation des détergents (savons,...) est strictement interdite lors du lavage des motos.

Protection des yeux: Le port des visières jetables (tear off's) est interdite

Adresse email

N'oubliez pas de mentionner une adresse email valable. Elle sera utilisée pour toute communication importante. Cette adresse est personnelle et ne peut pas être partagée avec un autre coureur licencié.

Première demande de licence

Les demandeurs qui n'ont jamais eu de licence auprès de la FMWB devront joindre à leur demande de licence une photocopie recto-verso de leur carte d'identité.

Règlement de la licence

Virez ou versez le montant qui correspond au type de licence sollicitée, qui comprend la cotisation pour une classe, l'assurance obligatoire, le forfait "communication FMB" et la participation "club".

Certificat médical

Le certificat médical ainsi que la fiche d'examen médico sportif doivent être remplis par un médecin affilié à la FMWB et être renvoyés à la FMWB.

Affiliation à un club

Le demandeur doit être membre d'un club affilié à la FMWB. Il doit faire apposer le cachet et le numéro de son club sur la demande de licence. Le club doit veiller à ce que la demande de licence soit complète.

Remboursement des licences

Dorénavant, les licences qui n'ont pas été utilisées seront remboursées après soustraction des frais administratifs de :

- 15,00 € si la licence n'a pas été émise
- 20,00 € si la licence a été émise (mais pas utilisée càd. ni entraînement, ni course).

Cette demande doit parvenir à la FMWB au plus tard 1 mois après l'émission de la licence accompagné des justificatifs voulus (certificat médical, etc.).

Paiement

Pour éviter tout problème avec le service comptable concernant les paiements des licences par virement bancaire, nous vous demandons de mentionner les nom et prénom du coureur, la discipline et son numéro de licence (pour ceux qui en ont déjà un). Pour les autorisations de départ valables pour une seule manifestation, prière de mentionner également l'épreuve pour laquelle la licence est sollicitée **ET** son numéro IMN/EMN (voir pièce jointe plus loin dans ce document).

Les paiements peuvent s'effectuer également au siège de la FMWB par carte de débit (Mister Cash, Bancontact, Maestro) ou de crédit (Visa ou Eurocard). **Les paiements en espèce ne sont pas acceptés.** Aucune licence ou autorisation de départ ne sera délivrée avant que la somme correspondante ne soit en possession de la FMWB.

Licence complémentaire

Toute demande de licence complémentaire en cours de saison (changement de catégorie, etc.) nécessitant l'émission d'une nouvelle carte sera facturée 10,00 € + le montant de la cotisation (hors assurance donc) FMWB. Cette licence supplémentaire doit être demandée par écrit et l'ancienne licence renvoyée à la FMWB. Toute demande de licence supplémentaire et son paiement doivent parvenir au plus tard à la FMWB le lundi midi qui précède une épreuve qui se déroule le dimanche.

Assurance

En cas d'accident, le coureur concerné doit envoyer une déclaration d'accident à la FMWB dans la semaine qui suit l'accident. Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sur notre site ou sur simple demande au secrétariat. L'assurance rembourse les frais sur base de la différence entre le tarif INAMI et le remboursement de la mutualité (franchise de 25 € par sinistre).

Procédure pour les coureurs déclarés inaptes

Après avoir reçu un courrier vous déclarant inapte après un accident, un médecin est désigné pour effectuer une visite de contrôle qui sera payée directement par la FMWB au médecin. Seul ce médecin (1 par Province) peut effectuer cet examen et vous déclarer à nouveau apte.

Pilote résidant en dehors de la Belgique (uniquement résidant en Europe)

Veillez obtenir de la fédération de votre pays de résidence une autorisation ("Quitus") de souscrire une licence en Belgique. Ce document original doit être annexé à votre demande de licence.

Pour votre numéro de compte, veuillez nous communiquer le Relevé d'Identité Bancaire ("RIB") que vous obtiendrez auprès de votre banque.

Le tarif de la licence est majoré de 15,00 € afin de compenser les coûts supplémentaires (frais postaux, etc.) pour les adresses en dehors du territoire belge.

Autorisations de départ

Celles-ci doivent être demandées par écrit au moyen du formulaire joint à la demande de licence. Les coureurs titulaires d'une licence FIM Europe / FIM à l'année doivent avertir la FMWB lorsqu'ils participent à une épreuve à l'étranger, ceci afin d'être couverts par la compagnie d'assurance. Seules les épreuves reprises au calendrier FIM/FIM EUROPE pourront faire l'objet d'une autorisation de départ afin que l'assurance puisse intervenir en cas d'accident.

Mineurs résidant en Flandres

Il appartient aux coureurs mineurs résidant en Flandre de se conformer à la législation régionale.

En fonction de l'affluence des demandes de licence, un délai de 5 jours ouvrables après réception des documents de la demande, peut être nécessaire pour l'obtention de la licence.

Au plus tard le lundi midi avant une épreuve qui se déroule le dimanche, la demande de licence correctement complétée et signée ainsi que le paiement doivent être en possession de la FMWB afin que le coureur puisse participer à cette épreuve.

Une demande complète (voir document séparé demande de licence de 5 pages) contient :

- le cachet du club
- les signatures de la déclaration "respect du règlement", du certificat médical et du bénéficiaire d'assurance.
- Le certificat médical et la fiche médico sportive complétée par le médecin FMWB

Informations spécifiques SUPERMOTO 2017

Licences et classes autorisées

Il est possible de concourir dans les classes suivantes:

Catégorie	Age Minimal	Age Maximal
CHALLENGE TM MINIMOTARD-	10 ans	15 ans
ORIGINALS	15 ans	Aucune limite maximale
DEBUTANTS	15 ans	Aucune limite maximale
NATIONAUX	15 ans	Aucune limite maximale
EURO-NATIONAUX	16 ans	Aucune limite maximale
PRESTIGE OPEN	16 ans	Aucune limite maximale
QUADS ou SIDE-CARS	16 ans	Aucune limite maximale

- Les coureurs de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parentale.
- La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur a atteint l'âge fixé.
- Les coureurs, qui veulent souscrire une licence ' Débutants ', ne peuvent avoir eu une licence annuelle ' Supermoto ' pendant les 5 (cinq) années précédentes. **Les coureurs, licenciés à l'année ' Débutants ' de 2014 jusque 2016, sont exemptés de cette règle, sauf les coureurs qui, par décision du groupe de travail, sont obligés de promouvoir dans une autre classe.**
- Le coordinateur, le Groupe de travail et/ou Directeur de course auront le droit d'obliger un coureur à monter de catégorie. Cette promotion restera valable pour la saison en cours.
- **Toute demande motivée de promotion ou de rétrogradation de classe devra être introduite auprès du dit Groupe de Travail supermoto au plus tard 15 jours avant la première épreuve 2017.**

Numéros de course et plaques numérotés :

Catégorie	Numéro	Couleurs	Lic . 1 manifestation
CHALLENGE TM MINIMOTARD	1 à 199	libre	/
ORIGINALS & DEBUTANTS	1 à 199	libre	À partir de 200
PRESTIGE OPEN *	1 à 299	libre	/
NATIONAUX & EURO-NAT.	300 à 499	Fond blanc/chiffres noirs	À partir de 500
QUADS / SIDE-CARS	1 à 199	libre	À partir de 200

Il est strictement interdit de déroger à la règle d'attribution des numéros de course

Les numéros de course attribués en 2016 seront réservés jusqu'au 15/03/2017. A partir de 16/03/2017 les numéros seront libérés et disponibles pour tout autre demandeur d'une licence annuelle.

* **Attention** : les coureurs Prestige souhaitant conserver leur numéro de course **2016**, sont priés de prendre contact avec le coordinateur (leslie.beys@telenet.be) qui en informera le secrétariat de la FMB et de la KNMV.

Inscriptions aux épreuves:

Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Chaque licencié recevra encore un mail reprenant la procédure pour la saison **2017**.

Droit d'engagement 2017

Licenciés annuels supermoto : Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car
Epreuve sur 1 jour: € 80, épreuve sur 2 jours: € 90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€ 90**, pour une épreuve sur 2 jours: **€ 100**.

Licenciés 1-manifestation : Nationaux, Euro-Nationaux, Prestiges et demo Side-car
Epreuve sur 1 jour: € 100, épreuve sur 2 jours: € 110 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€ 110**, épreuve sur 2 jours: **€ 120**.

Licenciés annuels supermoto : Débutants, Origines et Quads
Epreuve sur 1 jour: € 60, épreuve sur 2 jours: € 70 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€ 70**, pour une épreuve sur 2 jours: **€ 80**.

Licencié 1-manifestation : Débutants, Origines et Quads
Epreuve sur 1 jour: € 80, épreuve sur 2 jours: € 90 après inscription préalable et paiement du droit d'engagement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. En cas d'inscription sur place, d'inscription tardive via le site FMB et/ou de paiement tardive, le droit d'engagement sera pour une épreuve sur 1 jour: **€ 90**, pour une épreuve sur 2 jours: **€ 100**.

Les nouveautés les plus importantes en 2017 :

- Changement tarifs droit d'inscription avec un tarif plus élevé pour les licenciés 1 manifestation (voir ci-dessus)
- CHALLENGE TM MINIMOTARD : Ce challenge pour jeunes avec des motos TM 85cc est organisé par TM. Les essais et courses se dérouleront dans le cadre de quelques épreuves supermoto FMB organisées en Belgique. Les coureurs intéressés sont priés de contacter l'importateur afin de régler leur inscription. Contact : TM Racing Belgium, M. Benoit Monseu : info@tmracing.be – Tél : 0478/54.21.74
- Précision: aide externe sur la grille de départ, y compris d'un autre coureur, est interdit
- Situation drapeau rouge après plus de 50 % de l'épreuve : reprise de la procédure prévue au règlement courses sur route, article 05.15.
- **Superfinale : la grille de départ de la Superfinale, avec attribution des points pour le Championnat, sera composée de 40 coureurs – 16 Prestiges, 12 Euro-Nationaux et 12 Nationaux BeNeCup sur base du classement général sur 2 manches dans leur classe. En cas d'égalité des points, le résultat de la deuxième manche sera prépondérant. Un coureur doit être classé au minimum dans un des manches de sa catégorie pour obtenir le droit de participer à la Superfinale**

Promotions coureurs 2016

Débutants vers Nationaux : nr. 1 et 2, obligatoire ; nr. 3, 4 et 5 facultatif

Promotions obligatoires : : François Claude, Christophe Lancriet

Promotion facultative: Andy Neirinck, Cédric Liègeois, Lienard Franck

Nationaux vers Euro-Nationaux : nr. 1 et 2 obligatoire; 3 et 4 facultatif
Promotions obligatoires :Bolette Gregory, Raiwet Kevin, Lagamme, Nicolas
Promotion facultative:: Van der Cruyssen Tom

Euro-Nationaux vers Prestige : nr. 1 et 2 obligatoire, 3 facultatif
Promotions obligatoires : Neirinck Kenny, Van Tienen Kevin
Promotion facultative:: Vercauteren Kevin

Collaboration avec la KNMV en 2017

Prestige, Euro-Nationaux

- Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique des catégories Prestige et Euro-Nationaux seront pris en compte pour le Championnat de Belgique des catégories respectives.
- Tous les résultats Prestige & ONK Inters compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Prestige / ONK Inters**', tous les résultats Euro-Nationaux FMB et Euro-Nationaux KNMV compteront également pour le '**Bene-Cup Supermoto Euro-Nationaux**'.

Nationaux

- Toutes les épreuves aux Pays-Bas et en Belgique de la catégorie Nationaux seront pris en compte pour le Championnat de Belgique Nationaux.
- Tous les résultats Nationaux compteront également pour le **Bene-Cup Supermoto Nationaux**.

Débutants

- Lors des épreuves aux Pays-Bas 1 séance d'essai de 20 minutes et 2 courses de 20 minutes + 1 tour seront réservées à la catégorie **FMB et KNMV Débutants**. Toutes les épreuves en Belgique **et Pays-Bas** compteront pour le Championnat de Belgique **Débutants**.

Inscriptions épreuves aux Pays-Bas: Les participants doivent s'inscrire obligatoirement via le site web de la FMB (www.fmb-bmb.be) et payer le droit d'engagement à la FMB au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Le droit d'inscription pour les épreuves sur 1 jour est de **80 EUR** (toutes les classes) et de **90 EUR** en cas d'inscription/paiement tardive et/ou sur place

Les épreuves aux Pays-Bas seront encore ajoutées au calendrier supermoto 2017.

Pour rappel:

Tapis environnement

L'utilisation d'un tapis environnement est obligatoire. La sanction suivante est prévue: **exclusion de l'épreuve**. Un tapis peut être commandé **via le bon de commande électronique publié sur le site web FMB** (www.fmb-bmb.be, menu **Environnement - documents**).

L'utilisation des Tear offs est interdit. La sanction suivante est prévue: **exclusion de l'épreuve**.

Transpondeur

Les coureurs ont la possibilité d'acheter / louer un transpondeur (type X2 transpondeur MX) auprès de la firme Mylaps (www.mylaps.com) ou de louer un transpondeur sur place auprès du collège pour le Chronométrage de la FMB. Le prix de location est de 20 EUR et un caution de 50 EUR sera demandée. Les coureurs sont conseillés d'acheter / louer un transpondeur via la firme Mylaps ce qui sera plus avantageux à long terme.

Délai pour l'introduction de la demande de licence

Les demandeurs d'une licence 2017 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

<p>Le règlement 2017 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB</p>
--

Collège Médical

Le Collège Médical de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique a établi une liste des médecins sportifs chez lesquels les coureurs désirant prendre une licence MX, SM, Classics, CSR et Marathon doivent passer une visite médicale sportive (sauf pour les licences « entraînement » où un médecin généraliste peut valider l'aptitude du sportif).

BATAILLE Jean	avenue Kennedy 45	1330 Rixensart	02/653.69.22
BONJEAN Olivier	Quai du Condroz 8	4020 Liège	04/250.43.93
CROSSET Jean-Charles	place général Jacques 3A	4800 Verviers	087/44.70.00
CUYX Marc	Quai Orban 14	4020 Liège	04/344.30.38
D'HONDT Pierre-Henri	rue des écoles 16	7971 Basècles (Beloeil)	069/84.90.74
DE VOS Michel	avenue Franklin Roosevelt 127	1200 Bruxelles	02/660.56.88
DEHON Jean	avenue Albert 1°, 18	4500 Huy	085/25.52.73
KEUTGEN Elmar	Neustrasse 48	4700 Eupen	087/55.39.54
LABALUE Philippe	route de Beaufays 24	4050 Chaudfontaine	04/368.80.70
LANDENNE Marc	Chemin pont de briques 24	5100 Jambes	081/30.66.79
LECOMTE J.	(service de médecine du sport hôpital civil)		
	Bvd Paul Janson 92	6000 Charleroi	071/92.23.20
MABILLE Jean-Pol	rue Brigade Piron 10	6220 Wangenies	071/81.62.22
MARCHANT Francis	rue Fenelmont 255	5020 Champion	081/21.61.06
NIVELLE Frédéric	rue F. Lapiere 7	4620 Fléron	04/355.00.04
PARADA Alberto	rue de Huy 6	4983 Basse Bodeux	080/68.46.62
PIERREUX Jean Pierre	Lenniksteenweg 53	1500 Halle	02/360.01.09
ROSOUX J.F.	Remparts Saint Christophe 14	4280 Hannut	019/51.41.57
ROSU Béni	rue Grétry 149	4020 Liège	04/342.74.53
STEVENS Luc	Rue de Chénée 19	4031 Angleur	04/344.54.33
VAN BRUSSEL Luc	av. Gribaumont 88	1200 Bruxelles	02/771.52.53
VAN SCHEPDAEL P.	chaussée de Wavre 1594	1160 Bruxelles	02/672.75.95
VIS Iwan	rue de la Ducasse 33A	6860 Vlessart (Léglise)	063/42.37.69
Cabinet médical du			
P'tit Piersoux	Rue du Petit Piersoux 1	6041 Gosselies	0472/55.60.44



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/736.87.07

Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte : BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le	
1.08.02.....€	1.01.01.....€
2.05.03.....€	2.12.01.....€
2.07.03.....€	2.07.13.....€

DEMANDE DE LICENCE 1 MANIFESTATION INTERNATIONALE FMB 2017 - FMWB

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Boite : Code postal :

Localité :

Date de naissance :

Numéro de licence :

Souhaite une licence une manifestation pour participer à l'épreuve suivante :

Dénomination

Lieu

Date

Discipline

N° IMN ou EMN (obligatoire)

N° d'identification de l'épreuve - Consulter le calendrier FIM et / ou FIM Europe pour obtenir ce numéro.
 Seules les épreuves au calendrier FIM et/ou FIM Europe pourront être couvertes par votre assurance pilote.

Je verse pour ce faire la somme de.....€ au compte BE15 0682 2926 9530 de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, la licence une manifestation ainsi que l'autorisation de sortie me seront envoyées.

Fait à

Le.....

Signature

TARIFS LICENCES SUPERMOTO SAISON 2017

1. F.I.M. – FIM Europe

Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération du monde reconnue par la F.I.M. ainsi qu'aux épreuves de Championnat et Prix F.I.M. / FIM Europe suivant:

Type de licence	Année	1 manifestation
Championnat du Monde	1.090,03 €	230,03 €
Championnat d'Europe	480,03 €	120,03 €

2. F.M.B. (non valable pour les Championnats et Prix F.I.M.)

Type de licence	Nationale	Nationale 1 manif.	Internationale	Int. 1 manif.
Prestige	295,03 €	55,00 € (65,00 € coureur étranger)	355,03 €	65,03 €
Euro Nationaux	285,03 €	45,00 € (55,00 € coureur étranger)	340,03 €	65,03 €
Nationaux	245,03 €	45,00 € (55,00 € coureur étranger)	325,03 €	65,03 €
Débutants	230,03 €	45,00 € (55,00 € coureur étranger)	***	***
Originals * (valable lors des épreuves en Belgique uniquement)	115,03 € (*)	45,00 € (55,00 € coureur étranger)	***	***
Quads - Side Cars	200,03 €	45,00 € (60,00 € coureur étranger)	350,03 €	65,03 €
Challenge TM Minimoto **	115,03			
1 manif quad-side cour. Etranger	***	60,00 €	***	***
1 manif pour licenciés CSR	***	20,00 €	***	***
1 manif pour licenciés MX		30,00		
1 manif (Euro)-Nationaux – Débutants – Originals - Coureur Etranger (sauf Superbiker)	***	55,00 €	***	***
Coureurs étrangers au <i>Superbiker</i>	***	65,00 €		

(*) La licence « Originals » est valable pour un maximum de 5 épreuves en Belgique entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

(**) Valable exclusivement pour le challenge TM Minimoto pour maximum 5 épreuves en Belgique entre le 08 Avril et le 8 Octobre 2017.

En plus de votre couverture « Dommages Corporels », vous pouvez souscrire la couverture complémentaire suivante :

Assurance RC pour entraînement sur circuit permanent notamment en France et en Hollande 1 jour	30,03 €
Assurance RC pour entraînement sur circuit permanent notamment en France et en Hollande à l'année	205,03 €

Les résidents à l'étranger doivent ajouter 15.00 € à ces tarifs annuels

Délivrance d'une carte de licence supplémentaire (en cas de changement de catégorie par exemple): 10,00 €

Tous ces montants comprennent l'assurance, la licence et les frais de dossier. La licence annuelle comprend en plus l'abonnement au e-Newsletter et la participation « club ».

NATIONALE: Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par la F.M.B.

INTERNATIONALE: Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération reconnue par la F.I.M.

1 MANIFESTATION : Cette autorisation permet aux coureurs qui ne sont pas titulaires de la licence adéquate, de participer à une épreuve. Pour les épreuves F.I.M., Européennes et Internationales, elle pourra être délivrée uniquement au coureur titulaire d'une licence nationale pour l'année en cours.



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le	2.12.01.....€
1.06.23.....€	2.05.03.....€

DEMANDE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVIL (à la journée) – 2017 FMWB (lors d'entraînement privé sur circuit permanent notamment en France et Pays-Bas)

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Boite : Code postal :

Localité :

Date de naissance : / /

Numéro de licence : 2 | 0 |

Sollicite la couverture de ma responsabilité civile circulation pour un entrainement privé sur le circuit permanent suivant :

Nom du circuit permanent

Lieu

Date(s)

Discipline

Je verse pour ce faire la somme de.....(Nbre de jours x 25.01 €) au compte **BE15 0682 2926 9530** de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, l'autorisation de sortie me sera envoyée.

Fait à

Le.....

.....

Signature



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tel : 02/736.87.07

Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le	2.12.01.....€
1.01.01.....€	1.13.10.....€

BON DE COMMANDE TAPIS ENVIRONNEMENTAL « FMWB » 2017

Nom : Prénom :

Adresse N° Bte

C. postal : Commune :

Téléphone : Fax :

GSM :

Numéro de compte :

Chaque coureur est tenu de se procurer par ses propres moyens un tapis environnemental obligatoire pour sa participation aux épreuves FMWB – FMB lorsque le parc des coureurs et/ou la zone de travail ne sont pas pourvus d'un revêtement imperméable. Le coureur qui ne possède pas encore de tapis peut s'en procurer en retournant le présent bon de commande au secrétariat de la FMWB (coordonnées ci-dessus), au prix de 17,00 € (ce prix comprend le tapis et l'envoi par la BPost). Vous pouvez également venir enlever votre tapis au secrétariat de la FMWB, muni du présent bulletin de commande, au prix de 10,00 €.

Attention, n'attendez pas la dernière minute pour vous mettre en ordre, votre participation à nos épreuves en dépend, un délai de minimum une semaine étant prévu entre la réception de votre bon de commande accompagné du paiement et la livraison du tapis.

Je commande..... tapis environnemental (aux) au prix de 17/10 Euro / pièce

Signature

NB : Merci de verser ladite somme sur le compte de la F.M.W.B. BE15 0682 2926 9530 et de mentionner en communication: « Nom, Prénom, Numéro de licence » « tapis environnemental ».

Compte FMWB : BE15 0682 2926 9530